



CAP N°8 – Adjoints administratifs et techniques (corps communs)

Mercredi 28 février 2024

Compte rendu !

Lors de cette CAP **l'UNSa Justice** a une nouvelle fois dénoncé à la DSJ le fait de positionner des stagiaires sur les SAUJ.

En effet, n'ayant aucune formation préalable et en particulier s'agissant des publics difficiles, **l'UNSa Justice** ne peut accepter que les stagiaires soient affectés et livrés à eux-mêmes dans des contextes aussi difficiles.

Si cela fait maintes fois que **l'UNSa Justice** dénonce ces dérives de l'administration, c'est la première fois que la DSJ reconnaît ce dysfonctionnement vis-à-vis de l'affectation des stagiaires dans les SAUJ. Dont acte !

Il est donc enfin temps que nos futurs collègues stagiaires ne soient plus affectés dans de telles conditions et services.

Par ailleurs, au cours de cette CAP, on a pu constater que certains stagiaires étaient mis tantôt mis sous pression par leur hiérarchie (*manque d'autonomie, manque de résultat...*) et tantôt servant de « bouche trous », en les changeant de service en cours de stage pour pallier au manque d'effectif, alors qu'ils sont en apprentissage.

Nous avons aussi constaté avec récurrence que la hiérarchie demande très souvent la titularisation de l'agent sur les rapports intermédiaires et que trois mois plus tard cette même hiérarchie demande une prolongation de 6 mois sans pour autant qu'il y ait des éléments mettant en lumière les raisons de ce changement. Pour les élus **UNSa Justice** cette gestion est tout simplement inacceptable et démontre au besoin, la qualité de l'encadrement et de l'accompagnement des agents stagiaires.

S'agissant des recours en évaluation :

- **1 dossier a été accepté favorablement**
- **2 dossiers ont été rejetés**
- **4 dossiers ont été acceptés partiellement**

Paris, le 5 mars 2024

Les élus **UNSa Justice**

L'UNSa Justice l'action utile !